Direction du personnel et des services

Arrêté du 21 septembre 2000 modifiant l'arrêté du 26 mai 1998 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

NOR: EQUP0010158A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 28 janvier 1991 relatif au conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 fixant l'organisation de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Sur proposition du directeur du personnel et des services,

Arrête:

Article 1er

L'article 3, alinéa 1 de l'arrêté du 27 mars 1998 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole nationale des ponts et chaussées est remplacé par l'alinéa suivant :

« M. Perdrizet (François), directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques du ministère de l'équipement, des transports et du logement, assiste aux réunions du conseil scientifique. »

Article 2

Le directeur du personnel et des services et le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur du personnel et des services, P. Chantereau